

Annexe à la circulaire relative au budget communal 2023 :

Le gender budgeting s'articule en deux phases, tout d'abord une catégorisation des crédits de dépenses, ensuite un commentaire de genre par service communal.

1. Ventilation des crédits de dépenses par catégories

Le service gestionnaire, en accord avec l'Echevin-e qui en a l'attribution analyse chaque article budgétaire au niveau détaillé (code service pris en compte) pour effectuer une ventilation des dépenses sur l'article budgétaire en 3 catégories :

- Catégorie 1 : Les crédits neutres qui concernent le fonctionnement interne ou qui ne présentent pas de dimension de genre.
- Catégorie 2 : Les crédits spécifiques au genre c'est-à-dire les crédits relatifs aux actions qui visent à réaliser l'égalité entre hommes et femmes.
- Catégorie 3 : Les crédits genrables (à genrer ou non spécifiques) qui concernent une politique publique et qui présentent une dimension de genre : il s'agit des dépenses qui touchent directement ou indirectement les personnes. Cette catégorie englobe tous les crédits dont on n'est pas certain de la classification. Ce sont les postes de ce type qui requièrent une attention toute particulière dans une stratégie de gender mainstreaming.

Exemple de catégorisation :

Code service	Libellé	BI 2023	BSG : Cat 1	BSG : Cat 2	BSG : Cat 3	Motivation Genre
000/21101#0215.2016	EMPRUNT REGION : CHARGES FINANCIERES DES EMPRUNTS A CHARGE DE LA COMMUNE	333 487	333 487			Les dépenses de dette sont neutres car elles résultent d'obligations contractuelles

Catégorisation par défaut :

Afin de faciliter la catégorisation des dépenses et d'uniformiser au maximum la démarche entre les différentes communes, nous vous proposons quelques lignes directrices. Il s'agit de catégoriser systématiquement les dépenses suivantes comme suit :

- Dépenses de personnel :

Les cotisations à des ordres professionnels, les avances sociales au personnel, les remboursements de transports publics, les rentes d'accidents de travail, les assurances accidents de travail, les cotisations au service social : en catégorie 1 (neutre).

Les salaires sont quant à eux à classer en catégorie 3 (genrable). En effet, l'analyse des salaires versés en termes de genre complète le diagnostic du personnel en termes de diversité qui accompagne la mise en œuvre d'un plan de diversité (obligation légale pour les communes). L'analyse salariale sur base du genre peut ainsi révéler une difficulté d'accès des femmes aux fonctions les plus rémunératrices ou un problème de mixité à l'échelle d'un service. Une telle analyse pourra ainsi par exemple mener à la mise en place d'une stratégie pour la mixité dans certaines

fonctions qui pourra être décrite tant dans le commentaire de genre du service que parmi les actions du plan de diversité.

Les remboursements de frais et indemnités, le fonctionnement administratif, les dépenses relatives aux bâtiments (eau, gaz, mazout, électricité), les loyers, les véhicules (entretiens et consommations), les frais de gestion financière : en catégorie 1 (neutre).

- Dépenses de dette :

Tous les articles liés au remboursement de dette sont placés en catégorie 1 (neutre) car ces dépenses résultent d'obligations contractuelles.

- Dépenses extraordinaires :

Toutes les dépenses extraordinaires sont considérées par défaut comme en catégorie 3 (genrables), parce qu'elles sont par définition des choix d'opportunité. Il importera donc de s'assurer que les choix effectués en matière de dépenses extraordinaires s'inscrivent dans une perspective égalitaire du point de vue du genre. C'est tout particulièrement le cas des grands travaux d'aménagement des espaces publics, qui devront accorder une attention à la dimension de genre, afin de ne pas créer inconsciemment des espaces publics desquels les femmes se sentent exclues ou des espaces ne prennent pas suffisamment en compte leurs besoins.

2. Rédaction d'un commentaire de genre par service communal

Chaque service communal, en accord avec l'Echevin-e compétent(e), rédige un commentaire de genre. Celui-ci analyse une politique publique au choix dans son budget, fixe des objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et détermine des actions à mener en vue de les atteindre. Des indicateurs de genre sont choisis pour mesurer le degré d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils devraient, dans la mesure du possible, donner des preuves directes de la situation ou du résultat qu'ils mesurent. Ils servent à évaluer et contrôler l'avancement des résultats. Une explication du commentaire de genre et des indicateurs de genre est fournie ci-dessous.

Comment réaliser un commentaire de genre :

Afin de réaliser un commentaire de genre, il importe de passer par les étapes suivantes :

1. Partir d'un constat (réalité communale, données sexuées, études, questionnaire, enquête, etc.).
2. Se questionner (le dossier tient-il compte de la dimension genre : soit de l'impact de l'activité sur la situation respective des filles, des garçons, des femmes et des hommes (si oui préciser de quelle manière) ? Les éléments nécessaires à la prise en compte de la dimension de genre sont-ils disponibles ou pas ? D'après l'analyse effectuée y a-t-il des inégalités de genre présentes dans la manière dont l'argent est dépensé dans le dossier en question ?
3. Définir des objectifs (ex : augmenter le taux de participation des filles à une action, éviter les représentations stéréotypées dans les communications visuelles de la commune).
4. Définir une stratégie de mise en œuvre de ces objectifs (mettre en œuvre une campagne de communication, réaliser un nouveau programme d'activité, réaliser une enquête, etc.).
5. Définir des indicateurs de suivi :

Les indicateurs servent à évaluer et contrôler l'avancement des résultats, ils doivent être réalistes (disponibilité des données, délais raisonnables, etc.), réalisables, pertinents, simples d'utilisation et assortis si possible de délais. Les indicateurs peuvent être quantitatifs (chiffres, proportions, pourcentages) ou qualitatifs (opinions, perception du changement, nature de la

participation des femmes et des hommes...). Il n'existe pas d'indicateur universel, chaque indicateur doit être créé par les personnes en charge de la mise en œuvre d'un projet.